

FUMONS TOUS
les meilleurs cigares
DIXIE,
CAMILLO
ET POLO

LA VIGIE

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

FUMONS TOUS
les meilleurs cigares
DIXIE,
CAMILLO
ET POLO

Vol. 3—No. 3—Québec, 11 Juillet 1908

Abonnement: \$1.00 par an. 1 cent le numéro.
Tarif d'Annonces: 1ère insertion 15c. la ligne, 2ème insertion, 10c. la ligne.

Publié mercredi et samedi par la C^o Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville



Notre établissement

Un commencement d'incendie s'est produit lundi matin, 6 courant, dans l'imprimerie de la "Vigie". Heureusement il a pu être éteint sur place. Mais les dégâts causés par l'eau et la fumée ont été assez considérables; ils sont couverts par les assurances.

Le désarroi résultant de cet accident expliquera à nos abonnés que nous n'ayons pu leur servir le journal comme à l'ordinaire mercredi dernier. Nos confrères de cette ville ont bien voulu, en rendant compte de l'incident, annoncer que la "Vigie" ne paraîtrait qu'une fois par semaine. Nous les remercions.

AVIS AUX ABONNÉS

Comme il nous faudra encore quelques jours pour remettre l'ordre dans nos pénates, vu le dérangement que causeront aussi les fêtes tricentennaires, la "Vigie" ne sera publiée qu'une fois par semaine, le samedi, d'ici à la fin de juillet. Après le 1er août, notre journal reprendra son tirage ordinaire, les mercredis et samedis de chaque semaine.

OUVRAGES DE VILLE

Le matériel des ouvrages de ville ayant moins souffert de l'incendie, nos clients sont priés de nous apporter leurs commandes comme à l'ordinaire. Ils s'ont servis avec la même attention et la même ponctualité que par le passé. L'atelier typographique de la "Vigie" est déjà hautement recommandé par la qualité supérieure de son travail. Aussi ce simple avis suffira-t-il.

L'administration.

Chiffres grossis à plaisir

Avant de clore la session, M. R.-L. Borden a voulu frapper un autre grand coup d'épée dans l'eau.

Il a cherché à effrayer le peuple en jetant le chiffre de \$251,000,000 comme étant le coût probable du nouveau Transcontinental. Il est bon de dire que dans son addition, exagérée à plaisir, figurent \$78,000,000 d'intérêts accumulés, \$58,000,000 de garanties de debentures, et \$14,000,000 pour le Pont de Québec, soit environ \$130,000,000 qui n'entraînent pas dans l'évaluation des travaux proprement dits. Inutile de dire que le chef de l'opposition ne tient nul compte de la capitalisation d'une partie des intérêts, ni des réserves que le gouvernement s'est assurées par le contrat, ni du coût de l'équipement qui reste à la charge de la Compagnie, non plus que de l'accroissement prodigieux du revenu public résultant nécessairement de cette immense entreprise.

Les chiffres fantaisistes de M. Borden n'effraient personne; car on sait qu'en doublant le trafic du Dominion, le gouvernement se sera vite refait du sacrifice qu'il s'impose en renonçant à l'intérêt de son argent pendant les sept premières

années d'exploitation. Tout bien compté, d'après les calculs mêmes du chef tory, le coût du Transcontinental ne dépassera guère l'évaluation primitive, qui était d'une certaine de millions. L'important est de finir la construction le plus tôt possible, et c'est à quoi l'on s'applique.

Sur le flanc

Deux journaux nationalistes, la *Libre Parole*, de Québec, et la *Patrie*, de Montréal, ont annoncé simultanément samedi, le 4 juillet 1908, que M. Henri Bourassa ne leur paraissait pas de taille à siéger longtemps à la législature de Québec, et que, dans un avenir rapproché, il lui faudrait retourner au parlement fédéral. Il est l'Homme de demain, au dire de ces deux organes de l'opinion, pourvu qu'il déserte l'arène provinciale, où il est trop à l'étroit.

Evidemment, la *Patrie* et la *Libre Parole* obéissent à une préoccupation qui paraît être celle de tous les bourrassistes. La carrière de leur inconstant chef de file les inquiète à bon droit; ne trouvant dans le présent et le passé que des sujets d'alarmes et de désenchantements, ils se demandent "de quoi demain sera-t-il fait", et ils espèrent contre toute espérance.

En attendant, pour ceux qui observent les événements, M. Bourassa a tout l'air de l'homme qui baisse. Tant qu'il s'est maintenu sur son piédestal d'Ottawa, ses singularités l'ont mis en évidence, et chacune de ses fredaines politiques attirait sur lui l'attention. La campagne du comté de Québec et la victoire qu'y remporta son lieutenant Robitaille, il n'y a pas deux ans, groupèrent autour de sa personne un certain nombre de gogos qui crurent que c'était arrivé. Il le crut aussi et se lança tête baissée dans la politique provinciale. Belle-chasse fut un triste anniversaire qui commença à ébranler bien des croyances. Saint-Hyacinthe et Saint-Jacques parurent être des compensations, mais le réveil fut cruel: Don Quichotte, de toute l'armée nationaliste, restait seul errant, n'ayant pour tout Sanchez Pança qu'un trivial Armand Lavergne. La courte expédition de Chicoutimi marqua la fin de cette ridicule chevalerie errante et vagabonde dont quelque Cervantès canadien racontera un jour les cocasses équipées.

M. Bourassa est maintenant lâché par ses amis. Les remarques de la *Patrie* et de la *Libre Parole* comportent un blâme. La tentative des "clubs Bourassa" est un fiasco. C'est par autorité qu'il n'a pas paru à l'assemblée de clôture du congrès de l'Association Canadienne de la Jeunesse Catholique. Il est sur le flanc politiquement parlant: qu'il y reste.

Perfide, mais maladroît

La *Patrie* donne de plus en plus raison à ceux qui prétendent que le journal de M. Tarte, fondé avec l'argent des libéraux, va passer au bleu.

Elle publiait samedi dernier un article profondément perfide, dans lequel elle prédisait la victoire des libéraux aux prochaines élections, mais en même temps la prochaine retraite de sir Wilfrid Laurier. Ceci tuera cela, se disait sans doute l'auteur de cette prophétie. Il se flattait qu'il suffirait de jeter le doute, même à longue échéance, pour ébranler la confiance.

Les descendants de M. Tarte n'ont pas hérité de l'astuce du père. Les conservateurs paraissent furieux de leur nouvel allié, qui s'en va, comme cela tout de suite, admettre leur impotence politique, leur disant tout crûment: Vous n'arriverez pas encore cette fois au pouvoir; plus tard, quand M. Laurier ne sera plus là, peut-être?.....

Feu M. Tarte trouvait mieux que cela. Lui vivant, il prédisait la mort de sir Wilfrid, sa retraite tout au moins d'abord, laissant à ses vieux amis les conservateurs l'illusion d'une facile victoire, ensuite. Se souvient-on avec quelle diabolique persistance, avec quelle hypocrite sympathie, il répandait, par l'entremise de son journal, toutes espèces de rumeurs alarmantes sur

l'état de santé de son chef, annonçant tous les jours que la maladie faisait des progrès, cherchant ainsi à jeter la panique dans les rangs de son propre parti? Les conservateurs l'auraient croqué en ce temps-là. Ils n'en feront pas tant à l'enfant, comme on peut le voir aux grognements significatifs du *Canadien*, que nous reproduisons ailleurs.

Hélas! sir Wilfrid Laurier est encore debout, plus vigoureux, plus alerte, plus puissant que jamais, et son médecin imaginaire repose dans sa tombe.

En deux mots, malgré toute son habileté consommée, malgré le savoir art qu'il apportait à machiner ses roueries, le père a raté son affaire. Parodiant un vers célèbre, on pourrait dire: Où le père n'a pas passé, passera encore moins l'enfant!

Différence de mentalité

Comme c'est beau, la charité chrétienne!

La *Vérité* publie un article séditieux, insultant violemment la France dans la personne de ses représentants officiels, les injuriant personnellement, invitant la populace à manifester contre eux. C'est là une incitation au fanatisme, au désordre. Nous le disons.

Que nous répond-on? Que nous voulons faire notre cour au gouvernement français pour obtenir quelque bout de ruban. Que nous sommes des irresponsables ou des fourbes.

Sans doute, pour être intelligent et droit au sens de la *Vérité*, il faudrait croire dur comme fer à Diana Vaughan; faire de la religion une vile marchandise à 3 sous le numéro; réinventer l'erreur de l'épiscopatisme; aller jusqu'à Rome demander des enquêtes sur l'orthodoxie de tel ou tel évêque; insinuer qu'il y a des francs-maçons dans le haut clergé; accuser l'Université Laval de gallicanisme; reproduire avec force glozes les radotages févristes; insulter à la mémoire du cardinal Taschereau; exorcer les catholiques qui réclament le droit d'être libéraux en politique, et traiter avec des gants blancs les bons bleus qui poursuivent les évêques et les prêtres.

Nous remercions le ciel de nous avoir donné une mentalité tout autre.

Dilemme embarrassant

Le jeune Fou.....nier qui rédige le *Nationaliste*, passe le meilleur de son temps à traiter les autres de fous, de voleurs ou de chameaux. On a le choix.

"Donnez-nous des voleurs intelligents!" afflie-t-il en grosses lettres en tête d'une tirade venimeuse contre le gouvernement Gouin.

C'est sans doute pour cela qu'il voudrait voir les nationalistes au pouvoir!

Mais ne leur manquerait-il pas l'une des deux qualités susmentionnées? Et laquelle?

Voilà cet étourdi dans le même embarras que le gros monsieur plein de soupe qui énonçait devant une femme d'esprit la stupéfiante théorie que voici:

"Dans le monde, il n'y a que deux classes d'hommes: les voleurs, et les idiots."

Et la dame de dire:

"El vous, monsieur, dans quelle catégorie êtes-vous?"

A l'avenir, jeune homme, soyez un peu plus "ménager" de vos gros mots. Au lieu de traiter les autres de fous, appliquez-vous plutôt à prouver que vous ne l'êtes pas vous-même.

Par ces temps de canicule, il y a des mots rafraîchissants.

L'autre jour, par 95 degrés de chaleur, un de nos fournisseurs de mots joyeux s'écriait en s'épongeant le front, qui chez lui est la source des pensées profondes:

—Il manque ici des gymnastes!

—???
—Parce qu'au moins c'a des hal-léres.

"Tricentenaire"

Depuis le 3 juillet, nous sommes en plein tricentenaire. Le mot et la chose sont maintenant acceptés de tout le monde. La presse des deux continents leur a donné une vogue considérable et du meilleur aloi.

Le *Bulletin du parler français* reste seul à ne vouloir pas reconnaître la légitimité du mot "tricentenaire". Il s'obstine à avoir raison envers et contre tous. Cet entêtement ne porte pas à conséquence, et nous ne prendrions pas la peine de nous en occuper si le monsieur qui fait la pluie et le beau temps au *Bulletin*—M. Adjuvator Rivard, de son petit nom—avait tenu à l'égard de la *Vigie* la conduite d'un homme d'esprit et non celle d'un pédant.

C'était notre droit de ridiculiser la prétention du Comité d'Etude du *Bulletin*, et de lui opposer l'autorité d'un Melchior de Vogüé, membre de l'Académie française, de même que c'était notre devoir de signaler le manque évident de logique qui existait dans l'argumentation du Comité. De fait, la thèse du *Bulletin* présente cette étrange particularité que la conclusion contredit les prémisses de la manière la plus flagrante.

Pour l'avoir écrit avec franchise, nous avons encouru la disgrâce de M. Rivard. Nous nous en consolons cependant, puisque, dans un article du *Bulletin*—Vol. VI, No. 10, p. 376—M. Rivard met beaucoup, beaucoup d'eau dans son vin. Le mot "tricentenaire", qui était répudié il y a quelques mois comme un néologisme et un barbarisme, est maintenant accepté adjectivement et même substantivement, dans le sens de "l'être qui a trois cents ans." On daigne même ajouter que "la question n'est pas d'une très grande importance." C'est une reculade, car si le *Bulletin* était encore d'opinion que le mot "tricentenaire" était un barbarisme, il ne pourrait déclarer que la question n'a pas d'importance, sans manquer à sa mission.

En relisant ce que nous avons écrit dans la *Vigie*, M. Rivard s'apercevra précisément que nous avions adopté ce point de vue, et que c'est sur le ton du badinage, comme cela se fait quand il s'agit de choses sans importance, que nous avons accueilli la poupeuse dissertation du *Bulletin*.

Tout va bien.

En désarroi

On sait déjà en quels termes amers M. Nantel se plaignait naguère, dans la *Nation*, de l'ingratitude de ses amis et de la discorde qui déchirait le parti conservateur à la suite de sa double défaite en 1896 et en 1897.

Au lendemain de sa déconfiture du 8 juin dernier, la situation est encore pire, si l'on en juge par les doléances du *Canadien* de Montréal, rédigé, on le sait, par M. Arthur Sauvé, l'un des quelques candidats conservateurs qui ont réussi à surnager dans le naufrage. Voici comment s'exprime l'unique organe conservateur de Montréal:

Le *Canadien* a raison de dire qu'il n'a pas reçu de son parti l'encouragement qu'il méritait. Comment! nous avons fondé notre journal pour être l'organe du parti conservateur. Nous avons fourni pendant plus d'un an quatre pages de littérature électorale à au-delà de 6,000 lecteurs par semaine.

Les élections provinciales ont eu lieu, nous avons gagné deux comités à notre parti: Jacques-Cartier et Deux-Montagnes. M. Philémon Couture est l'un des fondateurs du *Canadien* et le vice-président de notre compagnie.

Est-ce que nous ne méritons pas l'encouragement du parti?

Est-ce qu'il faut suivre la ligne de conduite de la *Presse* ou de la *Patrie* pour être bien traité? Est-ce qu'il y a des conservateurs qui aiment mieux encourager des adversaires politiques?

Nous faisons donc appel à tous les vrais amis, à tous ceux qui désirent le succès de leur parti, à tous ceux qui ont assez de cœur et d'honneur pour reconnaître le mérite, pour l'apprécier, pour le proclamer, oui, nous faisons appel aux hommes justes et nous leur demandons de nous rendre justice et de reconnaître par leur encouragement ce que nous avons fait pour leur cause.

Ailleurs, le même journal lance à ses chefs cet autre trait aigu:

"Lord Northcliffe est le nouveau propriétaire du *Times*, de Londres. Lord Northcliffe n'est pas un insensé, et cependant il est le propriétaire de plusieurs journaux importants.

Si Lord Northcliffe avait des imitateurs dans le parti conservateur de Montréal, ce ne serait pas un mal.

Les hommes naissent, mais ne se ressemblent pas."

Nous avons donc l'aveu même de son unique organe, que le parti conservateur est en plein désarroi dans le district de Montréal. A Québec, le résultat des dernières élections où pas un franc conservateur n'a réussi à se faire élire montre que les choses vont encore plus mal; nous savons que l'*Événement*, l'unique organe conservateur de langue française, ne possède pas la confiance de son propre parti, est même en guerre plus ou moins ouverte avec les idées du plus grand nombre des conservateurs.

La tendance est la même ici qu'à Montréal, où, d'après le *Canadien*, les têtes du parti comptent plutôt sur les moyens détournés, sur la propagande hypocrite de la *Patrie*, que sur les principes. A Québec, le parti bleu fonde ses espérances sur l'*Action Sociale* et sur les autres apôtres du castorisme. Voilà la situation. Ne justifie-t-elle pas la position tranchée que nous avions prise dès le début contre tout tel mouvement de flanc, et le succès que nous avons remporté aux dernières élections, notamment à St-Roch, ne prouve-t-il pas que nous avons pour nous l'opinion publique?

Bon voyage!

M. Henri Bourassa s'est embarqué hier sur l'*Empress* pour un voyage de récupération en Europe.

On nous informe qu'il n'est pas bien du tout. L'entreprise qu'il s'était mise sur les bras, laquelle consistait à sauver le pays malgré lui, était au-dessus de ses forces. Nous le regrettons pour lui, et souhaitons que le repos de la traversée et les distractions d'outre-mer le remettent sur farine. Puisse-t-il apprendre là-bas, par comparaison, qu'il n'y a pas aujourd'hui de pays mieux gouverné et de plus heureux que le Canada!

Communication

Lecteur, est-ce que ça ne vous fait pas suer, de voir les soldats étroitement sangleés dans leur tunique de drap anglais, épais de ça? Et ces pauvres soldats, donc! On a distribué l'autre jour aux artilleurs de la Citadelle, à l'occasion du Tricentenaire, un uniforme neuf en drap noir épais d'un quart de pouce. Ce que cela va en boire d'exsudation malsaine et malpropre, avant la prochaine saison! N'y aurait-il pas économie pour le gouvernement à habiller ses troupes en deux rechanges appropriés, l'un pour l'été, l'autre pour l'hiver? Je me rappelle d'avoir vu, dans ma jeunesse, les pimpants régiments réguliers stationnés à Québec. En été, nous les voyions parader sur l'Esplanade, élégamment vêtus de tuniques flottantes en étoffe légère, blanche ou verte. C'était frais et décoratif. Pourquoi n'y reviendrait-on pas? C'est l'opinion des bonnes ménagères que les uniformes pesants imprégnés de sueur ne durent pas.

UNE VIEILLE AMIE DU MILITAIRE.

Nouveau restaurant

La Compagnie Paquet (limitée) a inauguré lundi dernier son grand restaurant par un lunch délicat auquel elle avait gracieusement invité un grand nombre de citoyens. Tout ce qui était servi était excellent; le vin seul manquait, au regret peut-être des Brillat-Savarin qui prennent un dîner sans vin pour un eivet sans lièvre, mais le nouveau restaurant est rigoureusement de tempérance, et nous ne sommes pas ici en France, où l'on boit à table pour ne pas avoir souffert les repas.

Nous présentons nos félicitations et nos meilleurs souhaits de succès à la *Vigie*, de Québec, qui vient d'entrer dans sa troisième année.

La *Vigie* est un organe libéral d'avant-garde, rédigé avec vigueur et avec esprit.

L'*Avenir du Nord*.

Bourassa: un doute

Carnet d'un Bohème.

"Pour moi, dit Lapuré, Bourassa sera toujours un doute!"

—Un doute?"

Lapuré, confortablement installé chez moi, dans mon cabinet de travail, enfoncé dans mon meilleur fauteuil Voltaire, un de mes meilleurs cigares aux lèvres, les deux pieds sur ma table, presque sous mon nez, un grand verre de vin à la portée de son bras, s'était amusé à faire des ronds de fumée depuis bientôt une heure quand il me fit cette stupéfiante déclaration:

"Oui, mon cher, Bourassa est un doute; ça t'en bouche un coin, hein?"

—J'avouerais.....

—Si tu veux me faire plaisir, tu vas te taire: tu ne dis que des bêtises et par malheur ce sont toujours les mêmes, hélas! laisse-moi parler, au moins, moi, je n'embête que toi.

—C'est logique.....

—Parfaitement."

Je me plaçai du mieux que je pus en équilibre sur la seule chaise de bois qui complète mon mobilier et je m'apprêtai à entendre de grandes choses.

"Il n'y a pas absolument longtemps que Bourassa fait du chi-chi et que notre jeune population a fait de lui un sujet de conversation après boire. Avant qu'il ait fait publier sa conférence sur l'"Impérialisme", il y a de cela peu d'années, personne n'avait entendu parler de lui comme homme d'Etat; il y a bien les électeurs du comté de Labelle, mais c'est loin de Québec, et puis ils sont revenus de leur erreur, ces pauvres enfants. J'étais à l'Université en qualité de canere lors de ce terrible coup de foudre; sur la recommandation expresse de mon directeur spirituel, j'empruntai dix sous à un carabin plus riche que moi, et je me procurai à prix d'or ce remarquable chef-d'œuvre. Je le lus une fois sans le comprendre, je le relus une seconde fois et je le compris encore moins: ce qui prouve la précocité de mon talent. Des lors je vis dans Henri Bourassa un grand homme, une intelligence supérieure, presque un génie; je le conseillai tout de suite à tous mes créditeurs.... oh! je dois beaucoup au parti nationaliste..... As-tu soif, toi?"

Sans répondre, je remplis son verre et il continua:

"Le mystère a pour la jeunesse un attrait que l'on ne saurait nier, moi, j'aime toutes les femmes que je ne connais pas pourvu qu'elles soient jolies.... Pourquoi?—Clut, le mystère!.... Le doute a fait de Bourassa un personnage, il est douteux; pour se faire élire, il a spéculé sur des doutes sans rien prouver; son dogme est mystérieux comme un harem, personne ne le comprend, ni lui non plus; ses doctrines, il en a plusieurs, sont des doutes, et lui-même est une énigme.

"De deux choses l'une: ou l'apathie politique est envain des idées sophistiquées qu'il émet, ou c'est un don Juan qui cherche à pervertir deux politiques avec de grandes phrases. Si par hasard il croit ce qu'il dit, il est bien sûr pour les petites-maisons; et si, par contre, il a menti aux Canajays, gare à lui. Dans les deux cas, il est flambé.... Donne-moi une allumette."

Il ralluma son cigare éteint pendant son monologue et fuma quelques instants en silence, j'en profitai pour changer de position.

"Reste donc tranquille, sapristi, tu vas embrouiller mes périodes!"

—Mais, cher ami, j'ai chaud....

—Tiens, moi aussi, je ne fais que m'en apercevoir, verse à boire."

Après avoir activé le feu de son éloquence avec un verre de vin, il reprit:

"Sans parler de Bellechasse, quoi qu'en disent Asselin et Fournier, ses victoires ne sont pas éclatantes, au petit-fils de Papineau; son règne n'existe que dans le cerveau de quelques exaltés; je ne suis pas prophète, mais je puis dire comment finira l'idole: un petit triomphe de rien du tout, le soir, très tard, deux hourrahs beuglés par des étudiants en goguette, puis, ô triste épilogue! un pauvre billet de seconde en destination du pays des yankees. Il y a dans quelques familles canadiennes une vieille tradition qui veut que l'un des petits-fils soit la deuxième édition de son aïeul; c'est une superstition si tu veux, mais ça arrive.... Je vois d'ici la prochaine session, quand les enthousiastes admirateurs verront dégringoler l'homme sur le cerveau duquel ils avaient érigé le veau d'or, ces pauvres chrétiens, ils se redresseront réciproquement l'épine dorsale à grand effort de coups de bottes, alors, seulement, je leur aiderai, car ils l'auront bien gagné."

Tout le monde a vu Bourassa dans Bellechasse, j'ai été témoin de l'ovation du marché Jacques-Cartier (à Québec!). Je l'ai entendu parler partout, je l'ai vu à l'œuvre, j'ai entendu parler pour lui et contre lui; mais cet homme-là, je ne l'ai jamais compris, personne ne le com-

prend, pas même Armand Lavergne; Bourassa, c'est un doute!"

Lapuré se tut, je n'étais endormi.

ALEX. VILLANDRAY.
5 juillet 1908.

La vraie situation au Nord-Ouest

A signaler à nos alarmistes ce récent article de l'hon. sénateur Roy dans le *Courier de l'Ouest*:

"Le bill d'autonomie des nouvelles provinces établit un système scolaire, ou plutôt nous conserve, dans l'Alberta et la Saskatchewan, le système scolaire existant au moment de l'union.

Comme je l'ai écrit déjà plusieurs fois, à quoi bon réchauffer la dangereuse agitation de 1905, puisque l'acte d'autonomie a été sanctionné?"

Où nos amis veulent-ils en venir, en nous accusant d'être tièdes et mauvais patriotes?

Croyez-vous arriver à l'idéal plus tôt que nous, en prenant comme objectif le côté noir du tableau?

Alors nous ne voulons pas vous suivre, et laissez-moi vous dire que je crois qu'il m'incombe de demander à mes compatriotes de ne pas vous écouter."

Répondant à quelques castors, M. Roy cite les paroles suivantes de Mgr Legal, évêque de St-Albert:

"J'ai déclaré, dit l'évêque de St-Albert, que nous étions satisfaits du système d'écoles que nous avons, et nous espérons qu'on nous le laissera. Je n'ai jamais dit que c'était le meilleur système d'écoles;.... mais nous vivons en paix. Hest fait que nos écoles séparées tendent à disparaître. Nous en fondons partout où les catholiques sont assez nombreux."

Voilà la déclaration franche, honnête et patriotique que Mgr Legal, évêque de St-Albert, faisait à nos compatriotes des vieilles provinces en 1905, au moment de la discussion sur le bill d'autonomie des nouvelles provinces.

La loi telle qu'elle existe, continue le sénateur, nous permettrait de donner à nos enfants, catholiques et canadiens-français, une éducation presque idéale dans nos écoles, si nous pouvions nous assurer les services de professeurs compétents parmi nos compatriotes.

J'affirme, contrairement à vous, et en cela je suis soutenu par des évêques, des prêtres et des centaines de catholiques canadiens, que dans une école subventionnée par le gouvernement, dans l'Alberta ou dans la Saskatchewan, l'enseignement peut être donné dans un esprit chrétien et catholique, du moment que nous nous serons assurés les services d'un professeur vraiment catholique, qu'il soit religieux ou laïque.

Mais pour cela il ne faut pas provoquer nos adversaires. Nous arriverons à ce but si désirable, en augmentant notre nombre, et portant notre influence dans la législature.

Dans ce cas-ci, nous serons d'autant mieux entendus que nous parlerons moins fort.

Dans une lutte inégale, le plus faible n'attaque pas son adversaire de front. Avec du temps et une tactique prudente et pondérée, nous arriverons souvent à remporter une victoire, là où nous aurions pu subir un désastre.

Voilà pourquoi nous vous demandons de nous préparer, dans vos écoles normales, des professeurs compétents pour nos écoles de l'Ouest.

C'est une nouvelle carrière qui s'offre à vos jeunes gens et à vos jeunes filles de la province de Québec.

Le minimum des salaires à nos instituteurs est de \$600 par année.

Nous avons une école à Edmonton, école qui nous coûte \$50,000, où nous serions heureux de donner \$1,000 à \$1,200 par année à un principal, si nous trouvions l'instituteur compétent.

Nos compatriotes arrivent dans l'Alberta et la Saskatchewan par centaines de familles.

Nous formons de nombreux districts d'écoles tous les jours.

Nous avons besoin de dix professeurs cette année, nous en aurons peut-être besoin de cent dans un an.

Que ceux qui s'intéressent à voir se propager l'enseignement catholique et français dans l'Ouest relèchent un peu sur le danger que leur parti signale.

Ils ont là un rôle plus chrétien et plus patriotique à jouer que celui de combattre ou de chercher à diminuer dans l'opinion publique ceux qui cherchent à tirer le meilleur parti possible de la situation telle qu'elle est.

PHILIPPE ROY.

Le Club Libéral de Québec Centre avait envoyé une ancre en fleurs naturelles aux funérailles de la regrettée épouse du Dr H. S. Belin, M.P.

G. POITRAS

RELIEUR

Fabricant de livres blancs et de livres à feuilles mobiles

8, rue Collins, Haute-Ville, Québec

TELEPHONE 1735

CARTES D'AFFAIRES

Dr. L. J. Montreuil

Ex-Eleve des Hôpitaux de Paris et Berlin. Spécialité: Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Oudilles.

No. 94 RUE ST-JEAN

Heures de consultations: A M. 10 à 12 heures P.M. 1 à 4, et 7 à 8 heures.

Tel. 1539.

Haute-Ville: Tel. 891. — Succ.: Tel. 2579

Lavigueur & Hutchison

Importateurs de Pianos, Orgues, Instruments de Musique de toutes espèces.

Éditeurs de Musique.

Seuls représentants des célèbres Pianos Heintzman & Co.

81-83 et 85, RUE ST-JEAN, QUÉBEC.

PETER FRENCH

AVOCAT

130, rue St-Pierre, Québec.

Victoria Chambers. — Tel. 727

Joseph P. TURCOTTE

AVOCAT

Etude: 230 rue St-Joseph.—Télép. 2311

Résidence: 194 rue du Roi.

F. G. BROUIN
AVOCAT
Boulevard St-Joseph
BUREAU au JOUR de 10 H. à 12 H.
TÉLÉPHONE 2150

TABAC

Champlain

A fumer et à chiquer

ALEX. HARDY

(Pendant plusieurs années associé au chemin de fer du Lac St-Jean)

COURTIER D'IMMEUBLES ET D'ANNONCES

Agent Général à Commission

ADMINISTRATEUR DE

L'Agence Foncière

— DES —

FERMES CANADIENNES

CORRESPONDANCE SOLICITÉE

BUREAU:

Bâtisse de la Banque Hochelaga

Phone: 234

Rue St-Pierre, QUÉBEC

JEAN DROLET

BOUCHER DE LARD ET DE BŒUF . . .

No. 41, Marche Champlain

QUÉBEC.

Lard frais et salé, Bœuf frais et salé, Jambon, Saucisson, Graisse, Beurre, Gâteaux, Viandes hachées, etc.

EXCURSION DE COLONS AU LAC ST-JEAN

POUR LES CULTIVATEURS SEULEMENT

Mardi, le 7 Juillet 1908

DEPART DE QUÉBEC A 9.00 a. m.

Prix du passage \$2.00 de QUÉBEC à ROBERVAL et retour, 2ème classe.

Prix du passage \$3.00 de QUÉBEC à ROBERVAL et retour, 1ère classe.

Les billets seront bons pour le retour dans l'intervalle de 30 jours après la date de départ de cette excursion.

Les Dames peuvent aussi faire partie du voyage. Les enfants de 5 ans et au-dessus paient le plein prix du billet d'excursion.

RENE DUPONT,

Agent de Colonisation,

Chemin de fer Québec & Lac St-Jean, jui n-106

Un document à conserver

Bien que l'hon. S. N. Parent ne soit plus dans la politique, il n'en est pas moins attaqué par les ennemis du parti libéral.

On se rappelle de l'enquête secrète faite sur son administration des affaires de la cité de Québec. Il ne fut pas appelé à se défendre, il n'en sollicita même pas le privilège, ce qui n'empêche que cette déloyale inquisition tourna à la confusion de ses détracteurs.

Pendant la présente session du Parlement, l'opposition a demandé et obtenu deux comités d'enquête sur des affaires dont il a l'administration: celles du Pont et du Transcontinental. L'enquête du Pont est encore en cours, mais il est facile de prévoir le dénouement: la Compagnie n'a pas craint la lumière.

Dans l'enquête Hodgins, la Commission du Transcontinental n'a pas eu la peine de produire ses témoins: elle s'en est rapportée à l'accusateur lui-même, qui a dû retirer tout ce qu'il avait dit.

Voici le texte même du rapport que le président du comité, M. Geoffrion, M.P., a présenté à la Chambre le 26 juin:

Le comité spécial auquel a été référé le mémoire du président de la Commission du chemin de fer Transcontinental adressé au premier ministre, daté le 24 avril coulé, et déposé sur la table de la Chambre le 24 du même mois, ainsi que les documents accompagnant le dit mémoire, avec de plus la lettre du major Hodgins à la presse et dont il y est fait mention, présente son troisième et dernier rapport:—

Notre comité s'est réuni pour les fins d'organisation le 29me jour du mois d'avril dernier, alors que M. Geoffrion a été élu président, et sur motion, il a été résolu que le greffier du comité enjoigne au major Hodgins de comparaître dans le but de préciser et de prouver ses accusations. Votre comité s'est réuni de nouveau le 8 mai 1908, à laquelle date le major Hodgins a comparu en personne et par l'intermédiaire de M. Frank Hodgins, C.R., son avocat, et l'enquête au sujet des dites accusations s'est commencée et s'est continuée, avec quelques ajournements, jusqu'au 23me jour du mois de juin courant.

Les accusations comprennent une lettre écrite par le major Hodgins et publiée dans le *Daily Colonist*, un journal de la ville de Victoria, le 16me jour du mois d'avril dernier; aussi deux prétendues entrevues avec le major Hodgins relatées dans le *Daily Colonist* aux dates du 17 et 19 avril, et dans lesquelles le major Hodgins a déclaré que, à cause de divergences d'opinion sur la question de classification entre lui-même, en sa qualité d'ingénieur de district "F" du chemin de fer Transcontinental, et les entrepreneurs, il a été invité par le commissaire C. A. Young à se rendre à Québec pour y voir le mode suivi dans ce district où les entrepreneurs ne soulevaient pas d'objections, et pour en tirer une "leçon pratique"; et que, à son arrivée à Québec, il avait trouvé une certaine coupe, connue sous le nom de "coupe du tunnel", près La Tuque, classifiée sur le pied de 86 pour 100. De plus, que s'il était vrai, comme la chose avait été dite dans une entrevue avec M. J. D. McArthur, l'entrepreneur du district "F", publiée dans le *Toronto World*, du 12 mars, qu'après que la première estimation du major Hodgins, quant au coût de 250 milles avait été de \$13,000,000, laquelle, à la suite d'un deuxième examen de la ligne, avait été subéquemment réduite à quelque chose au-dessous de \$12,000,000, la dépense probable s'éleverait à près de \$16,000,000, dans ce cas cette augmentation du coût serait due à l'admission dans le district "F" de ce que le major Hodgins appelle "classification de Québec".

Après que l'enquête se fut continuée pendant un certain temps, à la date du 3e jour de juin, le major Hodgins a spécifiquement répudié les entrevues du *Daily Colonist* mentionnées plus haut par ses déclarations suivantes, qui se trouvent aux pages 248 et 251 de la preuve, savoir: "Par M. Murphy: "Q. Cependant, major, il est

important de connaître quelle partie plus ou moins considérable de cette entrevue vous êtes prêt à corroborer, parce que cela affectera la transquestion?"

"R. Je ne suis pas disposé à assumer de responsabilité quelconque quant aux entrevues. Comme je l'ai dit, si vous accordez une entrevue à un reporter, qu'il prenne en note une demi-douzaine de phrases, — et ses notes n'étaient certainement pas plus longues que cela (le témoin l'indique par un geste), et qu'il écrive deux colonnes, vous ne pouvez m'en tenir responsable. Je puis bien vous le dire: le reporter voulait savoir ce qu'un ingénieur a à faire, pourquoi il fait ceci, cela, et encore, — en d'autres termes je lui faisais plutôt une conférence en génie civil. Il avait soulevé toute une série de questions, et il est tombé dans une confusion irrémédiable." * * *

"Major Hodgins. — Je dois dire que le reporter, au cours de l'entrevue, m'a demandé une foule de choses; j'ai oublié la nature exacte des questions qu'il m'a posées, mais il disait: "Cela est-il ainsi, ceci est-il de cette nature?" Je lui ai dit: "Il m'est impossible de le savoir. Vous ne devez pas mettre dans le rapport de l'entrevue "quoi que ce soit que je n'aie pas dit." Quand j'ai vu le rapport de l'entrevue, j'ai constaté qu'il s'y trouvait une confusion irrémédiable et qu'il n'était pas possible de rien expliquer. Je lui ai demandé de faire une rectification, et il en a entrepris une qui s'est trouvée aussi confuse que le reste. Alors, je ne m'en suis plus occupé."

Plus tard, il a été démontré clairement que la tranchée mentionnée par le major Hodgins, comme ayant été classifiée à 86 pour 100, roc solide, avait été, dès mai 1907 (mois antérieur à la visite du major Hodgins), classifiée à 29 pour 100 roc solide, 10 pour 100 pierres détachées, et 61 pour cent excavation commune, et dans le mois de juin 1907, à 32 pour 100 roc solide, 10 pour 100 pierres détachées et 58 pour 100 excavation commune.

Le major constata alors qu'une longue discussion et une volumineuse correspondance avaient eu lieu entre l'ingénieur en chef de la commission, les divers ingénieurs de district entre Moncton et Winnipeg, tout aussi bien que les ingénieurs de division, les ingénieurs locaux, et des avocats éminents, au sujet de la véritable signification des clauses 34, 35 et 36 des devis, savoir, les clauses s'appliquant à la classification de Roc solide, de Pierres détachées et d'Excavation commune; et que, le 9 janvier 1908, l'ingénieur en chef en était arrivé à une interprétation définitive, agréée subéquemment par M. Woods, sous-ingénieur en chef de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, interprétation que l'on a prise pour guide depuis cette date, mais que le major prétendait être à l'encontre de ses propres opinions quant à l'interprétation à donner à ces clauses; et quand la décision prise est venue à sa connaissance, en y joignant le fait de l'erreur relative à la classification de la coupe La Tuque, sur laquelle il avait basé son jugement de l'ouvrage fait à Québec, il admit franchement qu'il ne s'agissait plus que de savoir si sa manière de voir au sujet de l'interprétation des devis était ou n'était pas la bonne; et dès lors il retira toute interprétation soulevée par lui contre les commissaires quant à une intervention injudicieuse de leur part avec les ingénieurs, ou qu'il eût demandé personnellement à sir Wilfrid Laurier une enquête, ce qui lui avait été refusé, ou que M. Parent eût en quelque manière essayé d'influencer sir Wilfrid Laurier; et que, ne connaissant pas l'interprétation donnée par M. Lumsden aux clauses en question, alors qu'il écrivait sa lettre au *Colonist* le 16 avril, son opinion, à la suite de cette interprétation, avait été modifiée. Ces admissions se trouvent aux pages 386, 387, 388 et 389 de la preuve.

Il appert de plus, en examinant les documents produits, que lorsque le major Hodgins a établi son estimation du coût de deux cent cinquante milles dans le district "F", compris dans le contrat de McArthur, il a omis dans ses calculs un certain nombre d'items, dont le chiffre d'ensemble s'éleva à environ \$6,000,000, ce qui explique surabondamment l'estimation faite par M. McArthur d'une augmentation de \$4,000,000 dans le coût de l'ouvrage, et s'accorde approximativement avec l'estimation préparée par M. Poulin peu de temps après qu'il eut assumé les fonctions d'ingénieur de district; et il devint dès lors évident que cette augmentation du coût n'était pas due à un changement de classification, mais à la prise en compte d'ouvrages nécessaires pour compléter l'entreprise.

Notre comité a décidé en conséquence que, attendu que les accusations portées par le major Hodgins avaient été retirées, la question de savoir si les ingénieurs de district "B" et "F" faisaient leur classification d'après l'inter-

prétation des devis telle que définie par l'ingénieur en chef, était d'une nature technique que le major Hodgins ne désirait pas soumettre au comité, déclarant à la page 387 de la preuve, que le Bureau des arbitres était le tribunal compétent pour déterminer s'il y avait lieu de décider en cette matière; et attendu que dès le début de l'entreprise, l'on avait prévu des divergences d'opinion dont la solution devait être régie par la loi et par une convention en vertu de laquelle de telles divergences seraient réglées par l'arbitrage et la décision de l'ingénieur en chef de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, et de l'ingénieur en chef de la commission et, dans le cas de divergence d'opinion, par un troisième ingénieur à être nommé par le juge en chef du Canada. — L'enquête ne pouvait pas être continuée avec avantage ou dans l'intérêt public, et qu'elle s'est terminée.

En conséquence, votre comité constate que non seulement le major Hodgins n'a pu prouver les accusations publiées par le *Colonist*, tant dans sa lettre que dans les entrevues, mais qu'il a spécifiquement retiré ces accusations, et qu'il a entièrement exonéré les commissaires et leurs ingénieurs de toute conduite irrégulière ou de toute influence indue sur leurs subordonnés, ou de toute collusion avec les entrepreneurs; et que, si des questions sont soulevées au sujet de la classification, elle devra être décidée par le tribunal prescrit à cette fin par le statut. Votre comité soumet aussi, avec le présent rapport, pour l'information de la Chambre, les minutes de ses séances, ses délibérations et la preuve faite devant lui au cours au cours de l'enquête.

Un clou bien rivé

Voici un échantillon des fictions auxquelles les alliés Belley et Bourassa, Taylor et Bourassa, doivent leurs succès de Chicoutimi et d'Ottawa. Les extrêmes se touchent. M. Harvey n'en écrit pas long, mais le coup porte à plomb.

L'Anse St-Jean, 30 juin 1908. M. Gonzague Belley, avocat, Chicoutimi.

Monsieur,

Je lis dans le journal *l'Événement*, de la semaine dernière, que le gouvernement provincial a promis au maire de L'Anse St-Jean, durant la dernière campagne électorale, la somme de \$900,000 pour nos chemins. Or, comme le sousigné a l'honneur d'être le maire de la dite paroisse, et que c'est la première fois que j'entends parler de cette promesse, auriez-vous l'obligeance de me dire, par la voie que vous jugerez à propos, si cette promesse est réelle ou bien si elle existe seulement dans votre imagination.

Si vous pouvez me prouver, avec pièces à l'appui, ce que vous avez affirmé au représentant de *l'Événement*, je m'engage à vous payer \$500,000 comme récompense de votre découverte; mais dans le cas contraire, je m'engage, dans une autre lettre, à vous traiter d'effronté menteur, et je crois que vous l'aurez richement mérité.

En attendant le plaisir de vous lire, Votre tout dévoué, EDOUARD HARVEY, Maire.

Le vieux Québec

Le *Globe* de Toronto fait un bel éloge du dernier livre de M. Byron Nicholson. Nous le traduisons avec plaisir, pour montrer l'importance du travail de M. Nicholson au point de vue national:

"M. Nicholson, dit le *Globe*, avait en maintes occasions déjà fait voir combien lui sont familières les conditions d'existence dans la province voisine; aujourd'hui il profite de l'année du tricentenaire de Québec pour publier un nouveau volume intitulé: *In Old Quebec, and other Sketches*. Ces croquis ont été évidemment pour un membre de la minorité de langue anglaise comme lui un travail d'inspiration, car on voit qu'il parle du fond du cœur de la vieille ville qu'il aime, de ses habitants, de ses trésors historiques. Sans prétention à l'érudition, il présente au lecteur, sous une forme agréable, une multitude de renseignements et d'impressions qui ne manquent pas d'intéresser ceux qui sont moins familiers avec les choses de Québec et des autres coins du Canada dont il parle, et plus particulièrement encore les étrangers qui viendront cette année pour la première fois au Canada.

"Un aperçu des innombrables attractions de Québec, un court résumé de son histoire, puis l'auteur passe à l'île enchantée d'Orléans; les chapitres suivants contiennent de belles descriptions de l'Ouest canadien, des aperçus sur l'avenir du pays et sur d'autres sujets variés. Le livre est profusément illustré et très attrayant au point de vue typographique."

AVIS

La Société Française de Bienfaisance de Québec donnera à l'occasion de la fête nationale, du 14 juillet, son banquet annuel, au restaurant du "Cordon Bleu", 42 rue St-Joseph, mardi prochain, à 7 hrs 30 du soir. Les membres honoraires et les Français sont invités à se joindre aux membres de la Société. On peut se procurer des cartes chez M. E. Roumiliac, rue du Palais, et chez madame Lelange, 42, rue St-Joseph.

Association Canadienne

— DES — ASSUREURS

Montréal, 19 juin 1908.

RE: DECORATIONS ELECTRIQUES POUR LE ILE CENTENAIRE, QUÉBEC.

Comme les diverses décorations électriques que l'on se propose d'installer à Québec pour les fêtes du tricentenaire seront, jusqu'à un certain point, une cause de feu, qui sera hasardeuse et dangereuse à moins que les décorations ne soient installées d'après le "Electric Code", on demande la coopération des compagnies, suppléant les fils et les courants de bien vouloir observer fidèlement les règlements à cet effet, et les propriétaires seront requis de ne placer les travaux qu'entre les mains de personnes compétentes, qui garantiront que l'installation sera en accord avec le code.

Ci-suivent les plus importantes règles à suivre: — Chaque installation devra avoir un raccordement séparé. Devra être raccordé seulement aux systèmes à base rectiligne. Les travaux de conduite ou ouverture sont permis, mais non en moulures. Pour les travaux ouverts, les fils devront être approuvés, enveloppés dans du caoutchouc et isolés. Devront être rigidelement supportés sur isolateurs incombustibles et non absorbants, séparant les fils d'un moins un poce de la surface occupée par les fils et séparés entre eux d'un moins deux poeces et demi. Chaque service doit être contrôlé par l'aiguillage principal et des clefs de sûreté.

Les clefs de sûreté, les clefs d'aiguilles, les appareils à lumières instantanées, devront être sur des dessins approuvés et devront être, à l'intérieur de la bâtisse, installés dans une boîte à l'épreuve du feu et dans tous les cas dans un endroit accessible.

Chaque circuit devra être protégé par son interrupteur; les circuits devront être arrangés de façon à ce qu'il n'y ait pas plus de 1320 watts par interrupteur et que pas plus de 66 lampes soient installées sur le même circuit.

Les appareils doivent être en porcelaine sans clefs et tous raccords doivent être soignés.

A moins que les dites conditions ne soient observées, la validité des polices d'assurance sur les propriétés et le contenu sera sérieusement compromise. Un des inspecteurs de l'Association sera à Québec prochainement et toute communication pour lui être adressées à notre bureau "Bloc Morin", Côte de la Montagne.

ALF. W. HADRELL, Secrétaire.

A LOUER

Le 2e étage du ST-GEORGES HALL Mesurant 85 x 35 Convientrait pour CLUBS ou REUNIONS de SOCIÉTÉS.

8, rue Collins, Haute-Ville

TABAC

Champlain

A fumer et chiquer



SYNOPSIS DES REGLEMENTS POUR HOMESTEADS AU NORD-OUEST

Toute section de nombre pair, non déjà réservée sur les terres fédérales du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta, excepté 8 et 26, peut être prise comme homestead par n'importe quelle personne, chef de famille, ou tout homme âgé de plus de 18 ans, à concurrence d'un quart de section ou 160 acres plus ou moins.

La demande d'inscription pour homestead doit être faite personnellement par le postulant à l'Agence ou sous-agent des Terres du Dominion, pour le district ou est situé le homestead de l'Agent local ou de sous-agent. Néanmoins, l'inscription peut-être faite par procuration au bureau de l'Agence à certaines conditions par le père, mère, fils, fille, frère ou sœur du futur colon.

Le propriétaire de homestead est tenu de remplir ses devoirs comme tel d'après l'un des modes suivants:

(1) Demeurer au moins six mois par année sur le homestead pendant trois ans et le cultiver.

(2) Il peut, s'il le désire, satisfaire à la condition de résidence en habitant une terre en culture lui appartenant en propre, d'une étendue de pas moins de quatre-vingts (80) acres, dans le voisinage de son homestead. Le fait d'être co-propriétaire en société ne donnera pas droit à cette exception.

(3) Si le père (ou la mère, le père étant décédé) d'un propriétaire de homestead a sa résidence permanente sur une terre en culture lui appartenant en propre, d'une étendue de pas moins de quatre-vingts (80) acres, dans le voisinage de son homestead ou sur un homestead pour lequel il s'est inscrit dans le voisinage, tel colon peut satisfaire à la condition de résidence en vivant chez son père (ou sa mère).

(4) Le terme "voisinage" dans les deux précédents paragraphes est défini comme signifiant pas plus de 9 milles en ligne directe, à l'exclusion des larges allouées pour chemins traversant cette ligne.

(5) Le propriétaire d'un homestead ayant l'intention d'accomplir ses conditions de résidence conformément à ce qui précède, tout en résidant chez ses parents ou sur une terre en culture lui appartenant en propre, doit notifier de telle intention l'Agent du district. Un avis de six mois devra être donné par écrit au commissaire des terres fédérales à Ottawa, lorsqu'on a l'intention de demander une patente.

W. W. CORY.

Sous-ministre de l'intérieur. N.B.—La publication non autorisée de cette annonce lui sera poursuivie.

ELZ. FORTIER & CIE

Fabricants d'Eaux Gazeuses

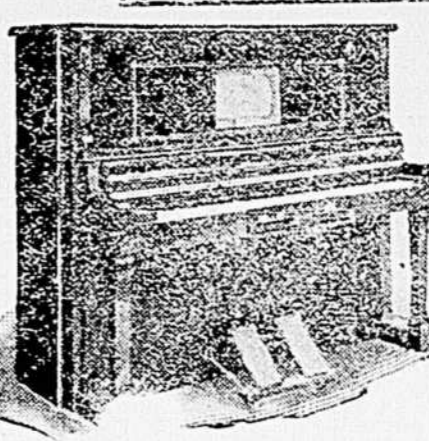
123, rue St-Dominique

LES EAUX GAZEUSES DE CETTE MAISON SONT A BON ENDROIT RECHERCHÉES



SI VOUS N'ÊTES DÉJÀ NOTRE CLIENT, DEVENEZ-LE.

GRANDE VENTE DE PIANOS DE HAUTE QUALITÉ A GRANDE REDUCTION



NOUS avons décidé de faire de grandes réductions sur notre stock, consistant au-delà de 75 magnifiques pianos Heintzman & Co, Steinway, Kranich & Bach, Kern & Co., Mendelssohn, Autopiano Pianos, Angulus, etc.

Augmentation toujours croissante de notre commerce, commandé est agrément, et nous obligé d'ajouter à notre magasin les dernières nouveautés.

Un tel travail qu'occasionnement est agrément, nous offrons à d'immenses réductions tout notre stock, consistant au-delà de 75 magnifiques pianos Heintzman & Co, Steinway, Kranich & Bach, Kern & Co., Mendelssohn, Autopiano Pianos, Angulus, etc.

Magasin ouvert tous les soirs.

LAVIGUEUR & HUTCHISON

81-83 et 85 RUE ST-JEAN

Fondée en 1876

Téléphone 2224

Charles Vezina

ENTREPRENEUR

Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur

Posage d'appareils de chauffage à air chaude, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Fourniture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixures électriques, poches de cuisine les plus améliorés.

PRIX TRES MODERES

117-119 DU PONT, QUÉBEC, ATELIER, 124 DU ROI

PROTEAU & CARRIGNAN

BRASSEURS

Bière et Porter

DE PREMIERE QUALITE

263-271, rue Saint-Paul, QUÉBEC

TELEPHONE 853.

BOISSON NOUVELLE Non alcoolique, Rafraichissante et Bienfaisante.



Boisson Mousseuse et Pétillante

RECOMMANDEE POUR LA GOUTTE ET LE RHUMATISME

GARANTIE QUELLE EST COMPOSEE DE JUS DE LIMON ET DE LITHINE "LITHIA"

DUPLICATA DU CHAMPAGNE

M. TIMMONS & SON

QUÉBEC

TABAC

TABAC

Champlain Rose Quesnel

A FUMER ET A CHIQUER

A fumer, doux et naturel

E. ROUMILHAC

TELEPHONE 1146

48 et 50 Côte du Palais, Québec

IMPORTATEUR DE

Vins, Liqueurs et Spiritueux,
Conserves Alimentaires Françaises,
Huile d'Olive, etc.,
Fromage Roquefort, 35c. la livre par
meule d'à peu près 4 lbs.
Fromage Camembert Français,
— ETC., ETC. —

Archer & Co.

MARCHAND DE

BOIS et CHARBON

138-140, rue St-André

Téléphone 646

TAPISSERIES

Et décorations murales de tout genre - - -

Le public est invité à venir voir la variété extraordinaire de notre assortiment qui n'est surpassé par personne

Marier & Tremblay

PEINTRES-DECORATEURS ET DOREURS
Coin des rues Desfossés et du Pont,
QUEBEC



Garanti par le Gouvernement Canadien

FABRIQUE PAR E. W. PARKER

DISTILLATEUR - - MONTREAL

Parker's STANDARD

Whisky Blanc

LE PLUS PUR ET LE MOINS COLORE DES SPIRITUEUX.

GILLESPIES & CO., Seuls agents

12, rue St-Sacrement, Montréal.

Il a passé deux ans en entrepot

Quebec Railway Light and Power Co.

Horaires Eté 1908

LE ET APRES LUNDI LE 1er JUILLET 1908, les trains circuleront comme suit:

Entre Québec et les Chutes Montmorency.

LA SEMAINE

Départ de Québec pour les Chutes Montmorency toutes les 30 minutes de 5.30 A.M. à 11.30 P.M., et trains additionnels à 7.30 A.M. 6.25, 6.25, 7.15 et 10.15 (le samedi 10.45 P.M.).
Départ des Chutes Montmorency pour Québec, toutes les 30 minutes de 6.00 A.M. à 11.30 P.M., et trains additionnels à 6.11 A.M., 6.45, 6.45, 6.50, et 7.54 P.M.

LE DIMANCHE

Départ de Québec pour les Chutes Montmorency avec arrêt aux Chutes Montmorency, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30 A.M., et toutes les 30 minutes de 1.00 P.M. à 11.30 P.M. Tous les quarts d'heure le dimanche après-midi.
Départ des Chutes Montmorency pour Québec, 6.41, 7.40, 8.39, 9.38, 10.37, 11.36 A.M., 12.35, 1.34, 2.33, 3.32, 4.31, 5.30, 6.29, 7.28, 8.27, 9.26, 10.25, 11.24 P.M., et toutes les 30 minutes de 1.30 P.M. à 11.30 P.M. Tous les quarts d'heure le dimanche après-midi.

Entre Québec et Ste-Anne de Beauré

LA SEMAINE

Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauré, avec arrêt aux Chutes Montmorency, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30 A.M., 12.30, 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 A.M., 12.30, 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 P.M., et toutes les 30 minutes de 1.30 P.M. à 11.30 P.M.

LE DIMANCHE

Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauré, avec arrêt aux Chutes Montmorency, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30 A.M., 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 A.M., 12.30, 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 P.M., et toutes les 30 minutes de 1.30 P.M. à 11.30 P.M.

Entre Québec, Beauré et St-Joachim

JOURS DE SEMAINE

Départ de Québec pour Beauré, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30 A.M., 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 A.M., 12.30, 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 P.M., et toutes les 30 minutes de 1.30 P.M. à 11.30 P.M.

LE DIMANCHE

Départ de Québec pour Beauré, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30 A.M., 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 A.M., 12.30, 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 P.M., et toutes les 30 minutes de 1.30 P.M. à 11.30 P.M.

LE DIMANCHE

Départ de Québec pour Beauré, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30 A.M., 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 A.M., 12.30, 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 P.M., et toutes les 30 minutes de 1.30 P.M. à 11.30 P.M.

LE DIMANCHE

Départ de Québec pour Beauré, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30 A.M., 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 A.M., 12.30, 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 P.M., et toutes les 30 minutes de 1.30 P.M. à 11.30 P.M.

LE DIMANCHE

Départ de Québec pour Beauré, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30 A.M., 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 A.M., 12.30, 1.30, 2.30, 3.30, 4.30, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 P.M., et toutes les 30 minutes de 1.30 P.M. à 11.30 P.M.

Téléphone No. 32

BOSWELL & BROTHER LTD

Bière et Porter

90-118, RUE SAINT-VALLIER, :: QUEBEC

GURNEY, MASSEY & Cie Ltee

MANUFACTURIERS

de

Fournaises et Poeles

387, RUE ST-PAUL

Montréal

THE CANADIAN SHOE MACHINERY CO., Ltd.

ERNEST GARON
Directeur-Administrateur

Fabrique de Machines à cheville, à visser (Standard), "Sluggers, Loose Nailers, Heeler" et autres machines spéciales.

308 RUE ST-JOSEPH,
ST-ROCH, QUEBEC.
Prompte attention à toutes commandes et réparations.
PHONE 2335

Ouvrage d'Actualité

LA PRISE DE QUEBEC

TRADUIT DES OEUVRES DE
FRANCIS PARKMAN
— PAR —
ULRIC BARTHE
Un beau volume, avec illustrations de prix

En librairie : Broché \$1

Abonnez-vous à la "VIGIE"

Feuilleton littéraire de la Vigie

LES VOYAGES

Faits au grand fleuve St-Laurent

PAR LE

Sieur DE CHAMPLAIN, capitaine ordinaire pour le Roi en la marine depuis l'année 1608 jusque en 1612.

(Suite)

Cette résolution ainsi prise, le dit la Ferrière se retira avec ses compagnons, et leur ayant fait entendre la résolution des Français ils trouvèrent cette procédure et forme de justice fort étrange et assez difficile, d'autant qu'ils n'ont point de justice établie entre eux, sinon la vengeance ou la récompense par présents. Et ayant considéré le tout et discuté cette affaire entre eux, ils appelèrent les deux meurtriers et leur représentèrent le malheur où ils s'étaient précipités, et que ce meurtre pourrait causer une guerre perpétuelle avec les Français; leurs femmes et enfants en pourraient pâtir, quand bien même ils nous tiendraient enfermés en notre habitation, nous empêchant de chasser, cultiver et labourer les terres, que nous sommes en trop petit nombre pour tenir la rivière serrée, comme par leurs discours ils se persuadaient, mais qu'enfin il valait mieux vivre en paix avec les Français qu'en une guerre et une défiance perpétuelle, et à cette cause demandent aux accusés s'ils n'auraient pas le courage de se transporter avec nous en l'habitation des Français, et de comparaître devant eux, leur promettant qu'ils n'auraient point de mal, que les Français étaient doux et pardonnaient volontiers, bref qu'ils feraient tant envers eux, qu'ils leur remettraient cette faute, à la charge de ne retourner plus à telle méchanceté, lesquels deux criminels se voyant convaincus en leur conscience, s'accordent de suivre cet avis, suivant lequel, l'un d'eux se prépara, et accomoda ses habits d'ornements comme s'il eût été invité d'aller à une noce ou à quelque fête solennelle, lequel en cet équipage vint en la dite habitation, accompagné de son père et autres des principaux chefs et capitaines

de leur compagnie. Quant à l'autre meurtrier, il s'excusa de ce voyage (des 3 Rivières à Québec), craignant quelque punition étant convaincu en soi-même de ce méchant acte.

Etant donc entrés en la dite habitation, qui aussitôt fut cernée d'une foule de sauvages de leur compagnie, on leva le pont et chacun des Français se mit sur ses gardes, et leurs armes en main faisant bon guet et sentinelles posées aux lieux nécessaires, craignant l'effort des sauvages du dehors, parce qu'ils se doutaient qu'on voulait faire justice du coupable, qui si librement s'était exposé à notre merci, et non lui seulement, mais aussi ceux qui l'avaient accompagné au dedans, lesquels pareillement n'étaient pas trop assurés de leur personne, voyant les choses disposées de cette façon, n'espéraient pas sortir leur vie sauve. Le tout fut assez bien fait, conduit et exécuté, pour leur faire sentir la grandeur de ce mal, et appréhender pour le futur autrement il n'y eût plus eu de sûreté en eux, que les armes en la main avec une perpétuelle défiance.

Les Pères religieux leur firent une harangue sur ce sujet criminel, leur représentant que l'amitié que les Français leur portaient depuis 10 ou 12 ans et ayant toujours vécu paisiblement avec eux, de plus que je les avais assistés en leurs guerres et exposé ma vie pour leur bien tant nous étions poussés d'amitié et bonne volonté envers eux, ayant compassion de leurs misères et persécutions que leur faisaient souffrir leurs ennemis. C'est pourquoi nous ne pouvions croire que ce meurtre se fut fait sans leur consentement, vu d'autre part qu'ils entreprenaient de favoriser ceux qui l'avaient commis.

Et parlant au père du criminel, le Père Caron lui représenta l'énormité du fait exécuté par son fils, et que pour réparation il méritait la mort, attendu que par notre loi un tel fait si pernicieux ne demeurerait impuni, et quiconque s'en trouve atteint et convaincu, mérite condamnation de mort, pour réparation, mais pour ce qui regardait les autres habitants du pays, non coupables de ce crime, on ne leur voulait aucun mal, ni en tirer contre eux aucune conséquence.

Ce qu'ayant, tous les sauvages entendus, ils dirent pour s'excuser qu'ils n'étaient point consentants de ce fait, qu'ils savaient très bien que les deux criminels méritaient la mort, mais qu'ils n'avaient su leur méchanceté qu'après la mort de ces deux pauvres misérables et ils l'avaient su trop tard pour y remédier, d'ailleurs que le présent criminel venait

se rendre entre nos bras, non pour être puni mais pour recevoir grâce des Français. Néanmoins le père parlant au religieux dit en pleurant:

Tiens, voilà mon fils qui a commis le délit supposé, il ne veut rien, mais ayez égard que c'est un jeune homme et inconsidéré, qui a plutôt fait cet acte par folie, poussé de quelque vengeance, que par prudence, il est en toi de lui donner la vie ou la mort, tu peux en faire ce que tu voudras, d'autant que lui et moi sommes en ta puissance, et ensuite le fils prit la parole, et se présentant assuré qu'il était, dit ces paroles: L'appréhension de la mort ne m'a point tant saisi le cœur, qu'il m'empêche de venir la recevoir pour l'avoir mérité selon votre loi, me reconnaissant bien coupable de cette mort et s'adressant au commis des marchands, un nommé Beauchesne, il le pria de le faire mourir sans autre formalité.

Alors les Pères religieux prirent la parole, et leur dire que les Français n'avaient cette coutume de faire mourir si subitement les hommes et qu'il fallait délibérer avec tous ceux de l'habitation et que c'était de grande conséquence qu'il la fallait conduire adroitement et la ménager à propos, attendant une autre occasion meilleure et plus certaine pour en tirer la raison et que pour lors il n'y était pas à propos. La première raison que nous étions faibles au regard du nombre des sauvages qui étaient dehors et dedans notre habitation, qui, vindicatifs et pleins de vengeance comme ils sont, eussent pu mettre le feu partout, et nous mettre en désordre.

La deuxième raison est qu'il n'y eût plus eu de sûreté en leur conversation, et vivre en continuelle défiance.

La troisième que le commerce pourrait être altéré et le service du Roi retardé.

Il fut résolu de se contenter de la promesse du père de venir se représenter et son fils toutes les fois qu'ils en seraient requis: Ce qu'il fallait tenir pour une amende honorable et une satisfaction à justice mais que dorénavant ils feraient service aux Français, qui lui donnaient la vie, pour demeurer, lui et tous les sauvages, amis et serviteurs des Français.

Cette résolution faite, néanmoins en attendant les vaisseaux de retour de France, pour, suivant l'avis des capitaines et autres, en résoudre définitivement, et avec plus d'autorité, leur promettant toujours toute faveur et de leur faire sauver la vie, et cependant pour sûreté il leur fut dit, qu'ils laisseraient quelques-uns de leurs enfants en otage, ce qu'ils accordèrent fort volontiers, et en laissèrent deux, l'un nommé Nigamon et assez bon enfant, et l'autre Tebach, assez mauvais garçon, bien qu'il fût fils d'un bon père et il s'enfuit après avoir été quelque temps à l'habitation, de quoi on ne se mit guère en peine, car il n'y avait aucune espérance de faire un bon chrétien avec si mauvais garçon.

Le premier resta entre les mains des bons religieux qui l'instruisirent à la foi et aux lettres, et à l'arrivée des vaisseaux il eût été bien aise d'aller en

France pour y vivre parmi les chrétiens, mais ni lui ni eux ne purent l'obtenir des marchands.

Les vaisseaux arrivés à bon port nous eûmes l'avis le sieur du Pont-gravé et quelques autres et moi, comme cette affaire s'était passée et alors tous ensemble avisâmes qu'il était à propos de faire sentir aux sauvages l'énormité de ce meurtre, et néanmoins n'en venir à exécution qu'après bonnes considérations et raisons.

Et aussitôt que nos vaisseaux furent entrés au port de Tadoussac, même dès le lendemain au matin du 25 juin, le sieur du Pont et moi nous remontâmes en une petite barque et d'autre part le sieur de la Mothe avec le Père Jean d'Olbeau et l'un des commis appelé Loquin, s'embarquèrent en une petite chaloupe et ainsi partîmes ensemble du dit Tadoussac, demeurant au vaisseau un religieux appelé le Père Modeste avec le pilote et le maître d'équipage. Nous arrivâmes à Québec le 27 juin où nous trouvâmes les Pères Joseph, Paul et Pacifique avec le sieur Hébert et sa famille et autres hommes de l'habitation, se portant tous bien, et joyeux de notre retour et en bonne santé, eux et nous, grâce à Dieu.

Le même jour le sieur du Pont partit pour les 3 Rivières et porta avec lui quelques marchandises pour aller trouver le sieur Deschênes et mena avec lui le dit Loquin et moi je demeurai en notre habitation où je m'occupai de nos affaires. Je visitai les laboureurs du sieur Hébert. Je trouvai les terres ensemençées, et de beaux blés; les jardins remplis de toutes sortes de légumes ce dont il faut donner louange à Dieu et au sieur Hébert et sa famille.

Je séjournai quelque temps à Québec, puis je partis pour aller aux 3 Rivières, où se faisait la traite, afin de voir les sauvages, communiquer avec eux, et découvrir ce qui se passait touchant l'assassin ci-dessus déclaré, et ce qu'on y pourrait faire pour pacifier et adoucir le tout.

Nous arrivâmes à 3 Rivières sur les 3 heures du soir le 7 de juillet, et tous les sauvages de ma connaissance, vinrent au-devant de moi, forts contents et joyeux de me revoir.

Et cependant nous avisâmes ensemble pour résoudre ce que nous aurions à faire sur le sujet du meurtre de ces deux pauvres défunts, afin d'en faire justice, et par ce moyen les ranger au devoir.

Les sauvages étant en leur conseil, je leur dis qu'il fallait résoudre ce qu'il fallait faire sur la mort et assassinat de ces deux pauvres hommes et qu'il en fallait tirer raison, alors, sortant de leur conseil comme en colère et fâchés sur ce sujet, ils s'offrirent de tuer les criminels, et y aller dès lors en faire l'exécution si on voulait le permettre, reconnaissant bien l'énormité de cette affaire, à quoi nous ne voulions consentir.

(A continuer)

Avant qu'il soit trop tard

On a dû remarquer que la VIGIE a jusqu'ici soigneusement évité tout ce qui pouvait nuire au succès des fêtes prochaines.

Non que les occasions nous aient manqué de critiquer, bien au contraire. Nous espérons que la plupart des griefs se redresseraient tout seuls, sans bruit. Nous nous trompions évidemment: il semblerait que le mutisme de la critique encourage l'esprit malicieux qui a l'air de diriger, au moins de derrière les coulisses, l'organisation de bien des détails des fêtes.

Il y a eu d'abord des murmures; aujourd'hui, les murmures sont devenus des plaintes et des grognements. Il faut parler un peu plus fort.

D'abord, n'était-il pas bien entendu que c'est la fondation de Québec qu'on va fêter, rien autre chose? Les journaux français, le Soleil, la VIGIE, ressuscitent la mémoire de Champlain, reproduisent ses œuvres; au même moment, la presse anglaise, le Chronicle en particulier, emplit ses colonnes de Wolfe et de Montcalm, on met en relief les régiments de 1759, comme s'il s'agissait de célébrer une victoire anglaise. Veut-on partager la foule en deux camps? S'il est resté dans un coin de certaines têtes auxquelles on a donné une trop large part dans l'organisation des fêtes l'idée de profiter de l'occasion pour humilier notre race, il est grand temps de mettre les pieds dessus, et la Commission du Tricentenaire ferait bien de modérer les transports de ceux de ses subalternes qui s'oublieraient sous ce rapport. 1608, non 1759: voilà plus d'un an que nous le proclamons et nous n'avons pas changé d'idée sur ce point.

Il nous paraît y avoir dans toute cette affaire trop de potentats au petit pied acharnés à tout mener à leur guise. Quand on leur parle, ils disent oui; le dos tourné, ils font non. Citons un exemple en passant. La Presse Associée de Québec était toute désignée pour former les comités de presse et de publicité; elle a loyalement offert ses services pour l'occasion, mais cela dérangeait évidemment les plans de quelques faiseurs, qui avaient imaginé de concentrer toute l'organisation en leurs propres mains. La plupart des journalistes de Québec sont éliminés de la liste, et remplacés par des représentants de journaux de Montréal. Inutile de dire que la VIGIE n'en est pas. Nous avons tous vainement protesté, disant qu'il appartenait exclusivement à la presse locale de recevoir ses confrères d'ailleurs. On nous a donné raison, en parole; le dos tourné, on a fait juste le contraire. Ce sont des journalistes de Montréal qui nous apprendront comment il faut les recevoir!

L'esprit de clan, que nous avions si énergiquement combattu depuis deux ans et joliment réussi à banir de la politique, semble s'être réfugié derrière l'ombre de Champlain. On y voit se former une sorte de petite cour du roi Pétaud, toujours en l'air, toujours les mêmes figures, se réservant à l'avance tous les honneurs, toute la gloire, qui leur sont refusés dans d'autres sphères. L'idée, par exemple, de faire payer le peuple de cette ville pour voir les répétitions costumées!

Pas besoin de dire que nos amis n'ont guère de chances dans la distribution du patronage considérable attaché à une pareille organisation. En réalité, ce sont les étrangers, non les gens de Québec, qui célébreront la fête. La plupart de nous seront spectateurs, en payant bien entendu.

Et puis, d'où sort cette décoration de rues qu'on a commencé hier à installer sur tous les poteaux de télégraphe? Est-ce du second main, le restant de quelque décoration cochinoise? A première vue, on croirait à une méprise d'expédition; ce devait être destiné à Buckingham, pour la fête des oranges, car le jaune y domine. Qu'on imagine des panoplies de petits pavillons bariolés, incohérents, bizarres, sur écussons ornés de dragons chinois, de croissants tures. On y cherche en vain les couleurs françaises ou anglaises, les seules qui nous parlent. Du jaune, par exemple, — il y en a à donner le choléra.

On dirait une ville pestiférée. N'y avait-il pas ici les maisons établies qui pouvaient faire bien mieux que cela? Nous demandons que l'on arbore avant tout les drapeaux anglais et français, qui seront les deux drapeaux de circonstance en cette fête.

d'entente cordiale si significative au Canada. Que le tricolore de France flotte bravement à côté du britannique; qu'on ne cherche pas à le cacher. Ce sont deux drapeaux frères, composés des mêmes couleurs, bleu, blanc et rouge, juxtaposés obliquement sur le Union Jack, perpendiculairement sur celui de France.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les impairs dont nous sommes les témoins désolés en ce moment. Il y aura lieu d'y revenir. On n'a qu'à lire, en attendant, la tirade que nous consacrons plus loin à la ridicule inscription électrique de la Halle Jacques-Cartier.

"Heureux les triomphes sans victimes"

Que peut bien signifier cette inscription en lettres d'un pied de hauteur, dont chacune est ornée de poires électriques, et qui couronne l'ancienne halle Jacques-Cartier, au cœur de Saint-Roch?

La concision est une qualité du style, mais la clarté en est une autre. Claire et concise, une phrase peut n'avoir pas grand mérite au point de vue de l'idée qu'elle exprime, mais on l'y découvre toute entière, comme à travers un voile d'une extrême transparence, et c'est le charme propre de la langue française, quand on s'en sert à bon escient, de procurer cette jouissance au lecteur.

Malheureusement, les poires électriques, même quand elles sont illuminées, ne sauraient communiquer à l'aphorisme de la halle Jacques-Cartier ce sens précis que ses auteurs n'ont pas su lui donner. Et ce sera toujours une énigme.

Le triomphe suppose une victoire: la victoire, un combat; le combat, des vaincus, c'est-à-dire, des victimes.

Parler de triomphes sans victimes, c'est supprimer du coup le combat et la victoire.

De tels triomphes peuvent être heureux — si tant est que cette alliance de mots soit permise — mais ils ne sont pas glorieux, s'il faut en croire la parole du poète: "A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire."

Peut-être ces messieurs du Comité des Inscriptions ont-ils voulu appliquer leur maxime aux triomphes de la Paix, de la Religion, de la Civilisation, mais il fallait le dire. Autrement, elle paraît être comme une réprobation des triomphes nombreux dont la guerre a été l'occasion chez nous. A ce compte, notre histoire n'enregistrerait que des triomphes malheureux, car pas un seul ne s'est fait sans qu'il y ait eu des victimes.

Le règne des pacifistes n'est pas arrivé; jusque-là, c'est un leurre que de rêver des triomphes même légitimes, comme ceux de la justice, du droit et de la vérité, sans qu'il y ait des mécontents qui, à tort ou à raison, posent en victimes.

Prétendre autre chose, c'est aspirer à faire des omelettes sans casser des œufs.

"Heureux les triomphes sans victimes!" Ce n'est guère heureux comme français grammatical, l'objectif heureux s'appliquant d'ordinaire aux personnes, non aux abstractions. Comme pensée, c'est tellement insoutenable qu'on n'en trouve pas le fond. Heureux les creux, alors!

On donnerait quelque chose pour savoir le nom du dépourvu qui a choisi cette pensée, et dans quel auteur il l'a prise.

Quelqu'un nous souffle à l'oreille que ça doit être un nationaliste, tout heureux d'afficher cela comme une malice à l'endroit où Bourassa fut victime d'un charivari, et où les libéraux viennent justement de célébrer leur dernier triomphe.

Sans badinage, nous demandons aux autorités de faire disparaître au plus tôt cette ridicule enseigne à laquelle il est impossible de trouver d'autre sens qu'une gaminerie politique.

Quelle association d'idées peut-il y avoir entre ces triomphes sans victimes et le 3e centenaire de Québec? Quand Champlain triompha des Iroquois, ce fut à coups d'arquebuses, et il y eut des victimes. Pour notre part, nous ne voulons pas que Québec soit victime d'une fumisterie, et devienne la risée du monde entier à l'occasion de sa fête. Enlevez-nous ça au plus tôt!

Gare aux anachronismes

Nous en avons remarqué plusieurs au cours des représentations historiques.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de signaler la scène de la réception de Champlain et de sa femme à Québec, en 1620.

Entre plusieurs détails très intéressants, celui du départ de Champlain, dans une antique calèche traînée par un fringant cheval de course, a particulièrement attiré notre attention.

M. Lascelles fera bien de consulter le "Journal des Jésuites", à l'année 1647, pp. 90-91. Il y verra que le premier cheval qui ait été vu à Québec y fut débarqué vers le 24 juin 1647, et offert en cadeau par les habitants à M. de Montmagny, qui le monta pour la célébration de la fête de la Saint-Jean, le 25 juin de cette même année.

Dans l'intérêt de la vérité historique, il sera bon de modifier la mise en scène de cette représentation.

Il faudra aussi prendre garde à la musique et aux chants. Certains motifs nous ont paru n'être pas contemporains des événements représentés. Dans une reconstitution de tableaux historiques, ces fautes sont in pardonnables. Aux intéressés d'y voir. Il vaut mieux prévenir le mal que de le constater après coup.

Un gaspillage

Est-il vrai, oui ou non, que la Commission des Battlefields a commandé 2,500 exemplaires des procès-verbaux des comités du Tricentenaire formant un volume de près de 300 pages?

Un tirage de 500 exemplaires de cette fastidieuse compilation aurait été plus que suffisant.

Qui est responsable de ce gaspillage?

L'enquête du Pont

Cette enquête parlementaire s'est terminée jeudi, après avoir entendu comme témoins les ministres des Finances et chemins de fer, et l'auditeur Bell qui a complété l'information du comité sur la question des finances. Les membres du comité présenteront probablement leur rapport lundi prochain aux Communes.

Nous croisons intéresser le lecteur en lui donnant le texte sténographique des principaux passages de la déposition de l'hon. S.-N. Parent, entendu le 23 juin dernier:

Par M. Monk:

Q. Vous avez agi pratiquement comme directeur général de la Québec Bridge Company pendant que vous en étiez président?

R. J'ai agi comme président.

Q. Y avait-il un gérant?

R. Non, monsieur.

Q. Pratiquement, est-ce que vous n'en remplissiez les fonctions?

R. Non, monsieur; je ne puis dire cela.

Q. Il y a des témoins qui ont dit que vous aviez fait les neuf dixièmes des travaux d'administration?

R. Je ne dis pas cela; j'ai fait beaucoup de travail mais je ne sais pas si je puis dire les neuf dixièmes.

Q. Voulez-vous dire au comité quelles sont les raisons qui vous ont fait choisir M. Cooper comme ingénieur?

R. Eh bien, lorsque nous avons eu des soumissions des différentes compagnies, la première chose que nous avions à faire était de trouver un homme compétent pour examiner les plans.

Q. Les différentes compagnies de ponts?

R. Les compagnies qui avaient soumissionnées. Après informations prises, M. Théodore Cooper, ingénieur de la ville de New-York a été recommandé comme l'homme le plus capable en matière de ponts, comme faisant autorité. Voilà ce qui l'a fait choisir; et nous avons constaté que ce qu'on avait dit de lui était conforme à la vérité; c'était une autorité dans la matière.

Q. Ce monsieur a-t-il visité le site du pont plusieurs fois?

R. Il est allé le visiter quelques fois, certainement.

Q. Combien de fois à peu près a-t-il été sur les lieux?

R. Il est allé sur les lieux à ma connaissance quand nous construisions la substructure, quand M. Davis faisait les piliers; il est venu une couple de fois.

Q. Je crois constater qu'il y est allé une couple de fois, est-ce que c'est correct?

R. D'après nos arrangements avec lui, M. Cooper devait aller au pont environ une fois par mois s'il le jugeait à propos; il était juge dans la matière.

Q. Comme question de fait, je crois qu'il y est allé deux ou trois fois, n'est-ce pas, pendant le cours des travaux?

R. Il doit y être allé trois ou quatre fois, peut-être quatre ou cinq fois; au meilleur de ma connaissance, je crois qu'il y est allé trois fois.

Q. Vous êtes-vous enquis dans le

temps du capital et des ressources de la Phoenix Bridge Company avant d'entrer en affaires avec elle?

R. La compagnie Phoenix dans le temps d'après nos informations avait un capital de cent mille piastres; le crédit de la compagnie et le "backing" qu'elle avait parait-il, de la Phoenix Iron Company en faisait une compagnie très puissante dans la construction de ponts. Elle est très bien recommandée. Nous sommes allés à Philadelphie pour nous enquérir de sa situation financière, et les rapports qu'on nous a faits à propos de la Phoenix Bridge Company étaient très favorables.

Q. Mais en dehors de ce capital que vous venez d'indiquer, est-ce que la compagnie avait des ressources réalisables à votre connaissance, et qu'elles étaient-elles?

R. Lorsque nous avons transigé avec la Phoenix Bridge Company, nous avons pris son crédit tel qu'il était, avec de plus une garantie de cent mille piastres; nous avons en conséquence passé un contrat, étant persuadé que la compagnie remplirait ses obligations.

Q. Je constate qu'en effet la compagnie avait un crédit de cent mille piastres, mais ce montant ne vous a-t-il pas paru un peu minime en face des obligations que la compagnie assumait envers vous?

R. Il y en avait assez; le "draw-back" était de dix pour cent; dans tous les cas le contrat parle par lui-même.

Q. Vous êtes-vous enquis dans le temps s'il n'était pas possible d'obtenir soit un crédit plus élevé, ou bien d'assurer les travaux dans la construction?

R. Eh bien, après avoir discuté cette question dans le temps, nous étions satisfaits qu'avec cette garantie et avec les recommandations que nous avions au sujet de la Phoenix Bridge Company, sur la manière qu'elle avait rempli ses contrats antérieurement, nous faisons de bons arrangements avec cette compagnie.

Q. N'auriez-vous pas pu prendre par exemple une garantie de la Phoenix Iron Company, qui semble avoir commandité cette compagnie-ci dans cette entreprise?

R. Nous avons obtenu à notre point de vue une garantie satisfaisante et suffisante pour l'exécution du contrat que nous faisons avec la Phoenix Bridge Company et de fait la Phoenix Iron Company a parfaitement rempli ses obligations pour les travaux tel que convenu avec la Compagnie du Pont de Québec, jusqu'au moment de l'accident.

Q. Quand l'arche de 1,800 pieds a été substituée à l'arche de 1,900 pieds, quelles démarches votre compagnie a-t-elle faites pour s'assurer de la valeur et de la sûreté de la substitution?

R. Notre ingénieur en chef, M. Cooper, comme je vous l'ai dit il y a un instant était considéré comme le meilleur ingénieur en matière de ponts, un homme qui faisait autorité, qui prétendait qu'un autre ne pouvait pas le critiquer, n'avait pas les connaissances nécessaires pour cela; alors, nous avons pris son rapport, c'est lui qui a fait les suggestions que nous avons acceptées.

Beaucoup en peu de mots

Le Toronto Globe a publié, le 1er juillet, toute une série de messages patriotiques venus de tous les points du pays. Nous traduisons de la version anglaise qui nous est tombée sous les yeux ce lui de Mgr Mathieu. Le recteur de l'Université Laval a exprimé en ces quelques phrases lapidaires, l'opinion du plus grand nombre: "La prospérité du Canada a pris de telles proportions qu'elle peut devenir dangereuse, en faisant oublier au gouvernement que la prospérité a des limites."

Tout comme la population anglaise du Canada, l'élément français est heureux de vivre sous le drapeau britannique, qui offre une protection si efficace et si satisfaisante que les Canadiens n'ont pour le moment nulle autre aspiration.

Les chemins de fer et l'industrie se sont merveilleusement développés dans notre Confédération. Les capitales anglaises nous sont d'une aide immense. Nos institutions sont tout-à-fait démocratiques, mais notre peuple paraît être plus raisonnable qu'en aucun autre pays.

Les conflits entre le Capital et le Travail ne sont pas aussi accentués qu'ailleurs.

Les gouvernements provinciaux paraissent s'occuper davantage de l'éducation populaire, et tout particulièrement des hautes études.

Il nous faut des écoles techniques, et nous les aurons. La bonne entente est parfaite entre les races française et anglaise.

Les Anglais paraissent mieux apprécier les Canadiens-français que par le passé, et ceux-ci sont fiers d'avoir un avenir destiné à celle de la grande nation britannique.

En Europe, l'Angleterre est considérée comme la véritable terre de liberté; en Amérique, le Canada est aussi le véritable foyer de la liberté."



MAGNIFIQUE

RESTAURANT

PAQUET

Liste Exceptionnelle de Bons Marchés POUR SAMEDI

Voici une combinaison qu'il est difficile de battre. Nous avons un restaurant que tout le monde s'accorde à trouver un des plus beaux du Canada. De plus nous vous présentons une liste de bons marchés qui nous amènera du monde toute la journée de samedi, depuis le matin jusqu'au soir. Y a-t-il moyen de trouver une combinaison semblable? L'un attire l'autre et tout le monde en est satisfait. Ceux qui viennent faire leurs emplettes à notre magasin, aussi bien que les hommes d'affaires, trouveront commode d'avoir ce restaurant à leur disposition. Notre table d'hôte à 50c. est égale à n'importe quel repas à \$1.00 de toute l'Amérique. Ceux qui en ont déjà fait l'essai sont de cette opinion. Nous voulons que tous les Québécois viennent s'en convaincre avant les fêtes du IIIe centenaire. Notre Chef, qui vient directement de New-York est un expert dans son art et nous sommes certains que vous serez surpris des bonnes choses qu'il vous servira. Nous avons aussi d'autres bonnes choses samedi. Vous le verrez bien en étudiant sérieusement la liste ci-dessous des belles occasions de bon marché qui cependant ne vous donne qu'une faible idée de tout ce que nous avons préparé à votre intention. N'oubliez pas également que nous servons des rafraichissements à notre restaurant à toute heure du jour. Par exemple, nous vous recommandons nos pêches Melba, une des délicatesses de la saison. Encore des boissons d'été, eaux minérales, etc., sur la glace.

Cartes Postales du IIIe Centenaire

Les cartes postales du IIIe centenaire sont actuellement en vente ici. Ce sont les plus belles du genre que vous ayez encore vues. Elles ont été faites au Canada spécialement pour les fêtes de Québec, sont imprimées en 7 couleurs et or. Étant les seules officielles sur le marché nul doute qu'elles vont être en grande demande. Procurez-vous en donc un lot au plus vite si vous désirez en expédier à vos parents et amis éloignés. Prix de la série de 6 vues, dans une enveloppe officielle, 15 cts.

Boutons-Insignes du IIIe Centenaire

On peut également obtenir ici les boutons-insignes du IIIe centenaire. Ces splendides boutons de 1/4 pouce de diamètre représentent le buste de Champlain de 7/8 pouce de haut, sont en couleurs et portent les dates 1608-1908. Ces boutons ont été émis par le Comité et sont les seuls officiels que vous puissiez trouver. Prix, pièce..... 5 cts.

- Taies d'oreillers en coton blanchi
Occasion en Cure-dents
Porte-savon
Coton à draps de lit
Coton à draps de lit
Couteaux à peler